



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 26/02/2020

L'an deux mille vingt le mercredi vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 2 - Compte administratif 2019 CCAS

Présents :

M DEZALOS **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme JOURNE-LHERISSON, Mme LEBEAU **Adjointes**

M JACQUIN, Mme LABADIE, Mme LASSORT, Mme PERTHUIS **Conseillers Municipaux**

M BAQUÉ, Mme COUSINET, Mme JUILLIA, Mme MAHAIE, Mme RYCKWAERT **Désignés**

Absents excusés :

M OURABAH (absent excusé), M DUMON (absent excusé), Mme MENDES (absente excusée), Mme MEYRAT (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	013
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Mme Catherine MANDEIX**

FI N° 2020 - 30 - 002

I - Exposés des motifs

M. DÉZALOS Christian, Président, fait part aux membres de l'assemblée délibérante, des résultats du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2019.

Ce compte administratif s'établit en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 066 106.99€
Recettes	1 206 903.41€ (dont résultat antérieur reporté de 180 716.29€)

Résultat excédentaire 140 796.42€

Section d'investissement :

Dépenses	5 938.87€
Recettes	13 607.32€ (dont résultat antérieur reporté de 4 860.12€)

Excédent de clôture 7 668.45€

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

ADOPTER : hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2019 du CCAS, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Nicole PERTHUIS

SIGNE

M. Christian Dézalos